

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2019

Présents : Rose Marie FALQUE, Yann KREMER, Olivier LEGROS, Bernard SESMAT, Martine MATHES, Pascal FRANTZ, Gaston GYSS, Yannick HOFFNER, Alain KRYZS, Thomas MELLE,

Absents excusés : Rose-Marie MAGNIER qui donne procuration à Rose-Marie FALQUE.

Absentes : Marie-Christine MARCHAL-HERBER, Stéphanie VANESON

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

Madame le Maire présente les éléments du dossier :

Une étude a été effectuée par la SCALEN, relative aux potentiels d'accueil définis selon les critères qui doivent présider à la sélection de ces sites d'implantation.

Selon ces critères un site a été retenu sur le territoire d'Azerailles : Il se situe à proximité de la ferme de Mazelures, en bord de Meurthe (Zone du Grand Gravier). Les terrains sont accessibles à partir de la RD590.

Les terrains sont situés en zone Natura 2000 et dans un Espace Naturel Sensible.

Le site n'est pas desservi par un réseau d'adduction d'eau potable.

Le transformateur électrique le plus proche est situé à la ferme de Mazelures.

Le site est situé dans une zone d'exploitation agricole, à proximité d'une exploitation habitée

Madame le Maire présente les autres sites retenus sur le territoire.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que cette implantation ne peut avoir lieu sur le territoire d'Azerailles, aux motifs suivants :

- Préservation de la Zone Natura 2000
- Préservation de l'Espace Naturel Sensible
- Préservation des surfaces agricoles
- Préservation de l'exploitation agricole habitée et en activité.
- Absence de réseau d'eau potable et d'électricité
- Préservation des éléments de patrimoine historique et architectural de la ferme de Mazelures.

PERENNISATION EMPLOI AGENT TECHNIQUE

Il s'agit du poste d'agent technique actuellement en contrat emploi compétence. (CEC)

Madame Le Maire propose de créer un poste d'adjoint technique en contrat à durée déterminée et de maintenir l'agent en fonction sur ce poste.

Le conseil accepte à l'unanimité

PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE GLONVILLE AU FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES

Afin de permettre la participation de la commune de Glonville aux frais de fonctionnement de l'école, et ce au prorata du nombre d'élèves, le conseil doit donner son accord.

Le conseil accepte à l'unanimité

SUBVENTIONS

VMEH : Visiteurs de Malades dans les Etablissements Hospitaliers, Association de Baccarat.

Le conseil accorde à l'unanimité une subvention de 100 €

FIN DE SEANCE